Un projet porté par la Fondation Don Bosco
393 B rue des Pyrénées, 75020 PARIS
www.fondationdonbosco.org

TOUS UNIS POUR L'EDUCATION
FONDS DE SOLIDARITE
RENTREE 2025

Chers Parents,

Le réseau des Maisons Don Bosco auquel votre établissement appartient, déploie depuis le printemps 2020 un fonds de solidarité « Tous Unis pour l'éducation ». Lors de la rentrée 2021 nous avons souhaité lui donner une nouvelle dimension solidaire pour répondre à des situations manifestes d'établissements ou de familles en difficultés.

Dans ce but, nous renouvelons à la rentrée 2025 une contribution solidaire annuelle de 5 euros par enfant prélevée pour le compte de la **Fondation Don Bosco**. Cette contribution de tous nous permettra de constituer un fonds pérenne de solidarité et de répondre à ces difficultés.

Pour aller plus loin, et si vous le pouvez, nous vous invitons à transformer cette contribution en un don supérieur à 5 € par enfant (seuls les dons supérieurs ou égaux à 20 euros feront l'objet d'un reçu fiscal pour bénéficier de la réduction de 66 % du montant du don). Merci de nous faire part de votre choix en remplissant le coupon ci-dessous et en le confiant au secrétariat de votre établissement.

Concernant les fratries, si vous avez deux enfants ou plus scolarisés dans l'établissement, nous vous encourageons à effectuer un don de 20 € ou plus pour bénéficier de la déduction fiscale.

Soyez assurés, Chers Parents, de toute notre reconnaissance et de notre entier dévouement.

Père Daniel Federspiel
Provincial des Salésiens de Don Bosco

DON pour le Fonds de Solidarité – *Tous Unis pour l'Education*

Par prélèvement automatique ou par chèque au nom de l'établissement à remettre au secrétariat

J'adresse un chèque à l'ordre de l'établissement ou j'autorise l'établissement de mon enfant (nom et prénom)…….. à prélever le montant de …….

M. Mme : ……Prénom : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Ville : ……

Mail : ……Tél : ……

- 20€, **soit un don réel de 6,8€***
- 50€, **soit un don réel de 17€***
- 150€, **soit un don réel de 51€***
- Montant libre ……€
- Refuse de contribuer au fonds de

☐ Je désire un reçu fiscal par mail

☐ Je ne désire pas de reçu fiscal

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Fondation Don Bosco Paris dans un fichier informatisé pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées durant toute la durée de l'activité du donateur et au plus 5 ans sans activité, et sont destinées au service gestion des donateurs. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : Délégué DPO, Fondation Don Bosco, 393 bis rue des Pyrénées, 75020 PARIS, dpo@fondationdonbosco.org. Vos données sont susceptibles d'être communiqués à nos partenaires du réseau Don Bosco. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient utilisées avec ces partenaires, cochez cette case ☐

Un projet porté par la Fondation Don Bosco
393 B rue des Pyrénées, 75020 PARIS
www.fondationdonbosco.org

Une implantation riche aux projets variés

La force du réseau et sa qualité pédagogique reconnue résident dans un modèle unique caractérisé par :

- Une implantation en ville comme en milieu rural (plus de 50 établissements en France)
- Une attention particulière à la valorisation et au développement des filières professionnelles et techniques
- Une pédagogie fondée sur la confiance au cœur de l'enseignement
- Un réseau d'établissements hétérogènes avec un fil conducteur pédagogique, offrant de la pluralité dans l'unicité.

Les projets d'urgence financés

L'accueil des publics fragiles est le cœur de métier de la congrégation des salésiens et salésiennes de Don Bosco. Les projets d'urgence éligibles au fonds de solidarité du réseau seront :

- L'aide aux parents présentant des difficultés pour maintenir la scolarité de leurs enfants
- Les projets immobiliers d'urgence (réfection d'urgence, mise aux normes, restauration, agrandissement)

Et comment ?

La **Fondation Don Bosco Paris**, fondation reconnue d'utilité publique, fait partie du réseau Don Bosco. **Elle peut soutenir notre démarche, et mettre en place un recueil de fonds bénéficiant d'une défiscalisation à hauteur de 66%*.**

Trois cas de figure sont possibles :

JE M'Y RETROUVE ET JE PARTICIPE AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je serai facturé de 5€ par enfant pour le compte de la Fondation

JE SOUHAITE SOUTENIR DAVANTAGE LE FONDS DE SOLIDARITE

Je remplis le bordereau et le remets à mon établissement scolaire. Je fais un chèque du montant de mon don à l'ordre de l'Association de l'établissement scolaire ou j'accepte le prélèvement automatique pour le compte de la Fondation Don Bosco. Je recevrai un reçu fiscal si mon don est supérieur à 20 €, me permettant de déduire 66% du don de mes impôts sur les revenus*

NON, JE NE PARTICIPE PAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je coche la case demandant à ne pas participer au Fonds de Solidarité du réseau salésien.

« Il en va de notre réalité de réseau. Don Bosco avait bien compris qu'accueillir des jeunes en difficulté signifie souvent rechercher des soutiens matériels et financiers. » JN Charmoille, Délégué du Provincial à la Tutelle.

*réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer, si vous êtes imposables.